

# FICHE INFIRMERIE

*Ce document n'est pas confidentiel. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire de l'établissement.*

**NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **CLASSE :** .....

**Date de naissance :** .....

**Responsable légal 1 :** ..... **Num. de fixe :** ..... **Portable :** .....

**Responsable légal 2 :** ..... **Num. de fixe :** ..... **Portable :** .....

**Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :**  
.....

**Antécédents médicaux:** .....

**Existe-t-il un déficit important :**

Auditif       Visuel       Moteur

L'élève a-t-il des difficultés à se déplacer ? :       oui       non

**Est-il :**

Diabétique       Asthmatique       Spasmophile  
 Epileptique       Dyslexique       suivi par orthophoniste  
 Porteur d'une maladie chronique entraînant des difficultés au quotidien  
 Autre : .....

**Présente-t-il des allergies? :**

Alimentaires : .....

Autres allergies : .....

**A-t-il un traitement particulier? :**       oui       non

Si oui, lequel ?.....De quelle date à quelle date ? .....

Nom et téléphone du médecin traitant :

**Attention ! :** Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, même pour une courte période, doivent être obligatoirement **déposés à l'infirmerie** avec une **copie de l'ordonnance**. L'élève viendra suivre son traitement à l'infirmerie aux heures prescrites par le médecin,  
La famille s'engage à porter à la connaissance du collège tout changement de traitement.

**Vaccinations :** Le rappel de la vaccination DTPolio est recommandé tous les 5 ans.

**Joindre une photocopie des pages du carnet de vaccinations** (mettre le nom de l'enfant),  
cette photocopie est nécessaire à l'inscription au collège puis uniquement en cas de nouvelle vaccination.

**Remarques :** En cas de maladie ou de handicap (même léger, dyslexie, dysorthographe...), il est possible de demander la mise en place d'un **protocole d'accueil individualisé (PAI)**. Cette demande doit être déposée par la famille auprès du Médecin Scolaire par l'intermédiaire de l'infirmière) pour l'élaboration du PAI.(pour un renouvellement également.)

Il est aussi possible de déposer des **médicaments à l'infirmerie à prendre en cas de crise** d'asthme ou céphalées ou autres : dans ce cas, **il est nécessaire d'avoir une ordonnance de l'année scolaire en cours avec la conduite à tenir prescrite par le médecin**. Sans cette prescription médicale, l'infirmière n'est pas légalement autorisée à délivrer le médicament.

Vous pouvez joindre l'infirmière, Mme Christine Sanchez, au collège (0561962551) le lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 13h30 (le jeudi elle se déplace dans les écoles primaires).

Nom et signature du responsable légal :